



Département du Finistère

Mairie de GARLAN
Place Yves Laviec 29610 GARLAN
☎ 02.98.79.13.48 📠 02.98.79.13.85

**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
du 15 février 2022 à 18h30**

Etaient présents

M. Joseph IRRIEN, Maire, Président de séance
Mme Sophie LASCAULT, 1^{ère} adjointe
M. Daniel LANGLADE, deuxième adjoint
Mme Christine TROADEC, troisième adjointe
M. Jean-Paul SALIOU, quatrième adjoint
M. Alfred KERVEADOU, conseiller municipal
M. Alexandre DISEZ, conseiller municipal
Mme Carine PUIL, conseillère municipale
M. Mohamed MALOU, conseiller municipale
M. Lionel LE GALL, conseiller municipal
Mme Martine LOUDEC, conseillère municipale
Mme Laetitia CHOQUER, conseillère municipale
M. Thomas GOURVIL, conseiller municipal

Excusés : Mme Virginie BOYENVAL qui a donné procuration à Carine PUIL

Laetitia CHOQUER a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance, il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n°1

Adoption du projet territorial de cohésion sociale 2022-2026

Rapporteur : M. Joseph IRRIEN, Maire

A l'unanimité des membres présents,

vote approuve le PTCS et autorise le Maire à signer les conventions et toutes pièces s'y rapportant

Affaire n°2

**Projet Educatif de territoire intercommunal avec l'ULAMIR
avenant de prolongation**

Rapporteur : M. Joseph IRRIEN, Maire

A l'unanimité des membres présents

le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant de prolongation jusqu'au 30 juin 2022

Affaire n°3

**Projet Educatif de territoire intercommunal avec l'ULAMIR
avenant Coordination**

Rapporteur : M. Joseph IRRIEN, Maire

La participation de la commune à la commune à la coordination est versé de façon forfaitaire au nombre d'habitants par commune, avec une évolution annuelle, soit pour 2022 1.80 €/habitant

A l'unanimité des membres présents

Autorise le Maire à signer l'avenant « Annexe 1 Coordination » et prévoit les crédits afférents au budget commune

Affaire n°4

ULAMIR – Projet animation vie sociale agréé par la CAF 2022-2024

Rapporteur : M. Joseph IRRIEN, Maire

L'ULAMIR-CPIE sollicite une participation financière qui permettra à la commune d'être partie prenante des réalisations de l'association et aux administrés et associations de bénéficier de tarifs préférentiels aux services de l'ULAMIR-CPIE.

La participation s'élève à :

- 2022 = 2.75€/habitant
- 2023 = 3 €/habitant
- 2024 = 3.25 €/habitant

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant et prévoit les crédits afférents au budget

Affaire n°5

Classe de neige demande de subvention de l'APE

Rapporteur : M. Joseph IRRIEN, Maire

Le maire fait part d'une demande de subvention émanant de l'association des parents d'élèves pour l'organisation d'un séjour de classe de neige en mars 2022.

La demande de subvention s'élève à 75 € par enfant.

Ce montant sera versé à l'issue de la classe de neige au vu de la liste nominative des enfants ayant effectivement participé à ce séjour.

Avec 13 voix pour et une voix contre, le conseil municipal attribue la subvention demandée

Affaire n°6

Mandat au CDG 29 pour la mise en concurrence d'un contrat groupe d'assurance cybersécurité

Rapporteur : M. Joseph IRRIEN, Maire

A l'unanimité des membres présents

- Décide de mandater le Centre de gestion du Finistère afin de la représenter dans la procédure de mise en concurrence pour le contrat-groupe d'assurance cybersécurité que les centres de gestions de la fonction publique territoriale du Finistère et des Côtes d'Armor vont engager, conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- Prend acte que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par les Centres de gestion de la fonction publique territoriale du Finistère et des Côtes d'Armor.

Affaire n°7

DSIL 2022

Rapporteur : M. Joseph IRRIEN, Maire

A l'unanimité des membres présents

Autorise le Maire à faire la demande de DSIL pour le projet du futur commerce

Affaire n°8

FNADT

Rapporteur : M. Joseph IRRIEN, Maire

A l'unanimité des membres présents

Autorise le Maire à faire la demande de FNADT pour le projet du futur commerce

Affaire n°9

RIFSEEP (modification)

Rapporteur : M. Joseph IRRIEN, Maire

A l'unanimité des membres présents

La modification du paragraphe : Modulation de l'IFSE du fait des absences

Affaire n°10

Pacte Finistère 2030

Rapporteur : M. Joseph IRRIEN, Maire

A l'unanimité des membres présents

Autorise la Maire à faire la demande de subvention auprès du conseil départemental pour le projet du futur commerce

La séance est levée à 19h40.

Garlan, le 24 février 2022

Le Maire
Joseph IRRIEN

